

**MAIRIE DE MARSANNE***Drôme Provençale*

Tél : 04.75.90.32.79

Fax : 04.75.90.32.49

Mail : secretariat@mairie-marsanne.fr

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2020
19 H 00 – SALLE JUSTICE DE PAIX – MAIRIE DE MARSANNE****Date de la convocation** : 20 mai 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-huitième jour du mois de mai, le Conseil Municipal de la commune de Marsanne, nouvellement élu et dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à dix-neuf heures en Mairie de Marsanne, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry LHUILLIER, Maire Sortant.

Afin de lutter contre la propagation de l'épidémie de COVID-19, prenant en compte l'état sanitaire et conformément aux recommandations gouvernementales, M. Le Maire Thierry LHUILLIER a décidé, pour assurer la tenue de la réunion du conseil, que celle-ci se déroulerait en public restreint (les 4 adjoints sortants et 2 représentants de la presse locale). Pour la première fois à Marsanne, la séance était filmée et enregistrée, pour archive et diffusion auprès du public.

Après avoir déclaré la séance ouverte, M. Le Maire Thierry LHUILLIER a prononcé une brève allocution :

« Nous voilà réunis en assemblée restreinte, COVID-19 oblige. Après deux mois et demi de prolongation de mandat pour l'équipe sortante dans un contexte de crise inédit. Crise sanitaire qui a été gérée au mieux des intérêts de la commune, l'équipe sortante et les élus du 15 mars ayant travaillé main dans la main pour y faire face. Je ne donnerai pour exemple que le travail des nouveaux élus auprès des Anciens de la commune, qu'ils ont répertoriés pour pouvoir les suivre au quotidien sous forme d'aide matérielle, courses, aide psychologique, en les appelant régulièrement, et enfin en leur distribuant les masques à domicile. Ce dont, Chers Amis, je vous sais gré et vous remercie du fond du cœur.

Et avec cette équipe, majoritairement jeune, qui possède bien les outils informatiques, médias, réseaux sociaux, etc. permettant aux Marsannais de suivre les décisions et même les interrogations pratiquement en direct et ça c'est vraiment formidable et ça sera une nouveauté pour la commune. Ainsi cette séance du Conseil sera diffusée en différé sur les réseaux sociaux dans son intégralité sous maximum de 48 heures.

Et tout cela me conforte dans mon ressenti, c'est donc confiant que je laisse la Commune, la sachant entre de bonnes mains. C'est vraiment ce que j'ai à vous dire du fond du cœur. »

M. Thierry LHUILLIER, Maire Sortant, a ensuite procédé à l'appel des Conseillers Municipaux présents.

Présents : Mme. Amandine BERT, M. Philippe CHAMBOLLE, M. Raphaël COMTE, Mme. Pascaline FREYDIER, Mme. Sophie GRZELCZYK, M. Jean-Christophe HENRY, Mme. Frédérique HUGON, M. Damien LAGIER, M. Fabrice NOCERA, M. Pierre PETIT, M. Stéphane POLNARD, Mme. Bernadette PORTE, M. Yann REYNAUD, Mme. Yolande URLACHER et Mme. Muriel VIVIERS.

Excusés : Néant.

Absents : Néant.

Secrétaire de Séance : Mme. Amandine BERT, benjamine de l'assemblée.

M. Thierry LHUILLIER, Maire Sortant, a laissé ensuite la présidence du Conseil Municipal à M. Pierre PETIT, Conseiller Municipal et Doyen d'Âge.

1. ELECTION DU MAIRE

Le Conseil Municipal, sur demande de M. Le Président de Séance M. Pierre PETIT, a ensuite nommé deux assesseurs : M. Jean-Christophe HENRY et M. Fabrice NOCERA.

Après appel des candidatures par M. Le Président de Séance M. Pierre PETIT, deux candidats à la fonction de Maire se sont présentés :

- M. Damien LAGIER
- M. Philippe CHAMBOLLE

Après rappel des textes règlementaires, M. Le Président de Séance M. Pierre PETIT a fait procéder au vote au scrutin secret à la majorité absolue.

Les résultats du dépouillement sont les suivants :

- Votants : 15
- Suffrages Exprimés : 15
- M. Damien LAGIER : 12 voix
- M. Philippe CHAMBOLLE : 3 voix
- Bulletins Nuls : Néant
- Bulletins Blancs : Néant

M. Damien LAGIER ayant obtenu la majorité absolue dès le premier tour est élu maire et prend donc immédiatement la présidence du Conseil Municipal. L'écharpe de Maire lui est remis par M. Pierre PETIT. M. Le Maire remercie à ce moment M. Pierre PETIT et Mme. Amandine BERT pour leur aide dans la tenue de Conseil Municipal.

2. DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS ET ELECTION DES ADJOINTS

Après approbation par le Conseil Municipal de la création de 4 postes d'adjoints au Maire et après appel des candidatures par M. Le Maire Damien LAGIER, deux listes candidates se sont présentées :

- Mme. Bernadette PORTE (Tête de Liste), M. Stéphane POLNARD, Mme. Yolande URLACHER et M. Fabrice NOCERA
- M. Jean-Christophe HENRY (Tête de Liste), Mme. Frédérique HUGON et M. Philippe CHAMBOLLE

Après rappel des textes règlementaires, M. Le Maire Damien LAGIER a fait procéder à leur élection au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage et sans vote préférentiel.

Les résultats du dépouillement sont les suivants :

- Votants : 15
- Suffrages Exprimés : 15
- Liste de Mme. Bernadette PORTE : 12 voix
- Liste de M. Jean-Christophe HENRY : 3 voix
- Bulletins Nuls : Néant
- Bulletins Blancs : Néant

La liste de Mme. Bernadette PORTE, ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour, est donc élue.

Une écharpe d'Adjoint est remise à chacun des quatre Adjoints par M. Le Maire Damien LAGIER. Ce dernier précise que les 4 écharpes d'Adjoints, ainsi que l'écharpe de nouveau Maire, ont été réglées sur ses deniers personnels.

3. ALLOCUTION DE MONSIEUR LE MAIRE

M. Le Maire Damien LAGIER a ensuite prononcé l'allocution suivante :

*« Monsieur Le Maire Thierry LHUILLIER,
Mesdames les Adjointes Marie-Jo Guerguy et Lydie Le Gall,
Messieurs les Adjoints Gilbert Freydier et Michel Hugon,
Permettez-moi de vous appeler encore comme cela ce soir, une dernière fois,*

*Mesdames et Messieurs les Adjoints,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,
Madame l'Assistante Territoriale,
Mesdames et Messieurs les Représentants de la Presse,*

Comme tout le monde, j'aurais préféré que cette séance d'installation se passe normalement, publiquement, en présence de nos proches, de nos amis, de nos soutiens. Mais la pandémie du COVID-19 a frappé et nous place devant une situation particulière et inédite que jamais nous n'aurions imaginé vivre, il y a de cela seulement quelques semaines.

Je remercie l'ensemble des équipes techniques municipales et des élus sortants pour avoir permis l'organisation de ce conseil municipal, dans les conditions que l'on connaît et dans le respect des mesures de sécurité sanitaires qui permettront, j'en suis sûr, de venir à bout de ce qu'on appelle désormais « l'ennemi invisible ».

Des remerciements, nous devons en avoir pour beaucoup de monde. Mais avant, j'aimerais vous associer, si vous le voulez bien, par une minute de silence, à la mémoire des victimes du COVID-19 ainsi que les personnes encore malades, à Marsanne et ailleurs.

[MINUTE DE SILENCE DU CONSEIL MUNICIPAL]

Merci à tous.

Évidemment, je souhaite au nom de toute l'équipe municipale remercier tous ceux qui ont œuvré pour rendre meilleurs les jours de confinement, et tous ceux dont la présence fut vitale en cette dure période : les professionnels de santé d'abord, bien sûr : les infirmières de Marsanne, Valérie et Nathalie, infirmières et infirmiers de Cléon-d'Andran, médecins du Pôle Santé de la Valdaine, médecins de la région, professionnels de santé, cadre et techniciens de l'hôpital de Montélimar, dont certains habitent Marsanne, les Assistantes à Domiciles indépendantes, l'ADMR de Cléon-d'Andran, les Pompiers du Centre d'Intervention de Marsanne... Remercions également toutes les équipes de la Résidence des Côteaux, qui a su protéger ses résidents, même au plus fort de la crise. Un grand merci à vous toutes et tous. Nous pouvons aujourd'hui être fiers de tous ces professionnels de la Santé en France et à Marsanne. Nous pouvons les applaudir.

[APPLAUDISSEMENTS DU CONSEIL MUNICIPAL]

Je souhaiterais continuer ces remerciements par ceux qui ont œuvrés discrètement à Marsanne pour aider les personnes isolées et dépendantes : un grand merci aux équipes du Centre Communal d'Action Social de la commune, en particulier à Jocelyne Le Bail et à Pascaline Freydier pour le travail énorme effectué sur la reconstitution des fichiers, tout cela dans l'urgence, pour les centaines d'appels téléphoniques passés, pour les courses alimentaires et les médicaments livrés. Nous vous sommes redevables de tout ce travail entrepris ;

Merci à nos commerçants qui ont, dès le début de la pandémie et dès le début du confinement, permis aux Marsannais de s'approvisionner sereinement en denrées sans avoir à se déplacer plus loin que leur village : merci à la Boucherie Tomas, à l'Épicerie Vival, au Bureau de Tabac Presse d'avoir assuré cette mission de proximité dès les premiers jours sans interruption ! Je souhaite rajouter à ces remerciements les efforts des restaurants Harmonia Pizza, Les Aubergistes et Le Globe qui ont repris du service pour des plats à emporter et qui, pourront rouvrir leurs terrasses très bientôt désormais.

Merci à celles que l'on a appelé « les petites mains », qui ont fourni dès les premiers jours de confinement, sur ma demande et celle de M. Le Maire Thierry LHUILLIER, des masques en tissu, que l'on qualifie désormais « d'alternatifs ». Merci aux Marsannaises Marie-Line Chainas et Cécile Villepastour d'avoir « lancé la machine » de cette production. Merci aux Patchoulines et aux couturiers et couturières amateurs d'avoir fourni des masques aux personnels de santé, commerçants, administratifs, aînés et habitants de la commune. Cette initiative a pourtant été immédiatement décriée par l'ancienne et la nouvelle opposition, un article sur l'inutilité des masques est d'ailleurs toujours affiché sur l'Arbre à Palabres. On connaît la suite, le masque alternatif est devenu indispensable dans l'ensemble du pays, et nous avons même eu droit à des distributions de Montélimar Agglomération et de la Région Auvergne Rhône Alpes. Par rapport à ces masques fournis, il faut parler du travail remarquable de distribution opéré par les bénévoles et élus, anciens et nouveaux, qui ont distribué plus de 2.100 masques, 2.149 pour être précis, en moins d'une semaine après la réception des premiers.

Enfin, je souhaiterais remercier en dernier lieu, ceux dont on n'a pas parlé pendant tout ce confinement, à savoir le personnel administratif et technique ainsi que les élus de Marsanne.

Bravo à Stéphane SANTANA et Cindy PRAT d'avoir assuré la permanence technique pour notre commune, Bravo à Lore HUSSON d'avoir continué en télétravail d'assurer les missions administratives permettant la continuité de fonctionnement de nos services et surtout un grand merci à Marie-Agnès GONTARD, ici présente, qui est resté en première ligne tous les matins à l'accueil de la mairie, renseignant, rassurant, en essayant d'arranger tout le monde. Bravo à tous.

Bravo à Vous, Marie-Jo, Lydie, Thierry, Gilbert et Michel ! Vous avez assuré ces dernières semaines un intérim prolongé et tous les habitants ainsi que tous les nouveaux élus vous remercient chaleureusement désormais. La gestion de cette crise inédite vous a demandé beaucoup de temps, d'initiative, de réactivité, notamment pour la reprise des écoles Émile-Loubet et Jeanne d'Arc. J'en profite ici pour saluer le travail exemplaire des personnels et de la direction des deux écoles, ainsi que celui des services périscolaires de Montélimar Agglomération.

Voilà pour les remerciements, j'ai sûrement oublié quelques noms, ils m'en excuseront, j'en suis sûr. Ces remerciements n'auraient sûrement pas eu lieu sans l'épreuve que nous avons traversé mais il était important pour mes colistiers et pour moi-même de le faire.

Revenons donc au Conseil Municipal : Nous y sommes donc ! Enfin !

Plus de deux mois après le scrutin du premier tour des élections municipales, nous avons pu installer ce jour le conseil municipal de Marsanne. Les Marsannais ont donc choisi et ont désigné le 15 mars 2020 avec plus de 11 points d'avance notre liste DEMAIN MARSANNE comme vainqueur de ces élections. Aujourd'hui, vous me faites l'honneur de m'élire Maire, et j'en suis très fier. J'inscris donc mon prénom à la suite de mon arrière-grand-père Auguste et de mon père Claude qui ont été maires de Marsanne en leur temps. J'ai évidemment une pensée pour mes proches, ma mère et ma femme qui auraient tant aimé être présents aujourd'hui et qui m'ont soutenu lors de cette dure campagne électorale.

Dure, elle l'a été, oui, cette campagne. Pas dans le fond, tant notre programme présenté par notre liste aux Marsannais était complet, détaillé et réfléchi. Il nous servira d'ailleurs désormais de feuille de route pour les six ans à venir.

Non, elle a été dure sur la forme, car rien ne nous a été épargné, à mes colistiers, mais surtout à moi : des insultes, des menaces, des mails anonymes, des mails non anonymes, relayés des dizaines de fois de manière intentionnelle, pour nous nuire, pour me nuire. On m'a accusé de tant de maux, que l'on peut se demander comment je me trouve aujourd'hui à cette place, si bien entouré. Et bien tout simplement parce que tout cela est faux. Des plaintes ont été déposées et des actions en justice sont en cours contre les auteurs et les relayeurs de ces informations, et je ne doute pas que la justice saura rendre verdict dans les mois qui viennent à ce sujet. Je n'en dirai pas plus aujourd'hui mais soyez sûr que j'en parlerai plus tard.

Dure, parce qu'elle fut longue cette campagne pour mon ami Stéphane POLNARD et pour moi-même, campagne que nous avons débuté en septembre dernier et qui ne s'achèvera encore que dans quelques semaines, car pour la première fois dans l'histoire de Marsanne, un recours électoral est déposé, remettant en cause le résultat du vote des Marsannais.

Mon cher Stéphane, tu as été avec tous nos colistiers partie prenante du programme que nous avons présenté, et je tiens à te rendre hommage pour ton soutien sans faille, même dans les moments les plus durs, ainsi que celui de tous les membres de la liste DEMAIN MARSANNE, élus et non élus : Axel, Nadine, Antoine, Colette et Sylvain, je pense à vous.

Je ne referai pas maintenant l'inventaire des actions que nous allons entreprendre, chacun les connaît et chacun pourra apprécier le travail qui sera effectué dans les mois et années à venir. Nous en rendrons compte régulièrement aux Marsannais, nous l'avons promis.

Je souhaite aujourd'hui que chacun trouve sa place dans ce Conseil, que chacun prenne sa part de travail pour le bien de Marsanne et des Marsannais, et se tourne désormais vers l'avenir.

Nous avons gagné ces élections, pour moi la campagne est finie, et il est temps désormais de se mettre au travail !

Vive la République, Vive la France, Vive l'Europe, et Vive Marsanne ! »

M. Le Conseiller Municipal Jean-Christophe HENRY a immédiatement demandé la parole, ce que M. Le Maire Damien LAGIER lui a accordé :

« Concernant les masques, je tiens, j'ai entendu tes propos et je m'inscris en faux parce que nous on a simplement noté que à l'époque les instructions ministérielles étaient sur le non-port du masque et il nous paraissait à l'époque dangereux que de dire qu'il fallait porter des masques. Simplement on s'est juste contenté de respecter ce qu'on nous disait, voilà ».

M. Le Maire Damien LAGIER a indiqué avoir bien pris note de cette remarque et que cela serait vérifié.

4. LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL PAR MADAME LA PREMIÈRE ADJOINTE AU MAIRE

M. Le Maire Damien LAGIER donne alors la parole à Mme. La Première Adjointe Bernadette PORTE pour la lecture de la Charte de l'Élu Local.

Cette charte a été introduite dans le Code Général des Collectivités Territoriales par la loi du 31 mars 2015. Elle s'applique désormais dans les communes de plus de 1000 habitants. Mme. Bernadette PORTE, Première Adjointe au Maire, en fait la lecture à l'ensemble du Conseil Municipal :

« Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l'élu local.

Lors de la première réunion du conseil, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le maire donne lecture de la charte de l'élu local. Le maire remet aux conseillers municipaux une copie de la charte de l'élu local et du chapitre III « Conditions d'exercice des mandats municipaux » du titre II « Organes municipaux » du Code Général des Collectivités Territoriales.

CHARTRE DE L'ÉLU LOCAL

1. *L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.*
2. *Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.*
3. *L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.*
4. *L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.*
5. *Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.*
6. *L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.*
7. *Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. »*

Cette charte est également signée par chacun des Élus présents, et sera affichée symboliquement en Mairie pendant toute la durée de leur mandat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55.

Fait à Marsanne, le 30 mai 2020



Le Maire de Marsanne,
M. Damien LAGIER

La Secrétaire de Séance,
Mme. Amandine BERT